

Réquision des contenus d'un service en ligne



Cette page est presque vide

La rédaction du site se concentre pour le moment sur les tutoriels qui servent à réduire les risques des moyens d'enquête de la police.

La section menace sera complétée pour le mois de septembre.

S'ils ne sont pas 'chiffrés de bout-en-bout', les flics peuvent faire une réquisition à n'importe quel fournisseur de services en ligne pour accéder aux contenus vous concernant. Cela concerne les administrations, votre banque, les réseaux sociaux, les sociétés de transport, d'achat en ligne, les emails, les drive, ... encore une fois tout ce qui n'est pas 'chiffré de bout-en-bout'.

